## CANADA

## PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal

N<sup>o</sup>: R-4169-2022 (phase 2)

## RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

ET

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal. province de Québec, H2K 2X3

(ci-après les « Demanderesses »)

## **AFFIDAVIT**

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussignée, CAROLINE DALLAIRE, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis directrice exécutive, Réglementation et tarification, chez Énergir;
- 2. J'ai connaissance des faits allégués dans la « Demande de fixation du tarif biénergie d'Hydro-Québec pour la clientèle commerciale et institutionnelle et de modification des Conditions de service et tarif d'Énergir » (ci-après « Demande »), ainsi que dans les pièces déposées au soutien de cette dernière énoncées à la liste révisée des pièces datée du 23 mars 2023 (ci-après « Pièces »);
- 3. Les faits contenus dans la Demande et les Pièces qui concernent Énergir ont été fournis par moi, ou sous ma direction et mon contrôle, pour le compte d'Énergir;
- 4. J'atteste que ces faits allégués dans la Demande et les Pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques;
- 5. Par la présente, j'accepte et adopte, pour le compte d'Énergir, les Pièces.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 24 mars 2023.

ars 2023 08:36 EDT)

CAROLINE DALLAIRE

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi, par moyen technologique,

à Chambly, ce 24e jour de mars 2023

Ninon Viel

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

